

Aide humanitaire inclusive



Lors d'une catastrophe, les personnes handicapées sont plus en danger que les autres. Par exemple les personnes avec un handicap physique ne peuvent plus se déplacer après une catastrophe.

L'aide humanitaire pour tous

- Dans les catastrophes et les situations de crise, les personnes handicapées sont plus en danger que les autres personnes.
- L'aide d'urgence doit protéger et aider tout le monde. Aussi les personnes handicapées.
- L'aide humanitaire doit être **inclusive**. Par exemple: les personnes handicapées aussi peuvent travailler dans l'aide humanitaire comme experts. Du début à la fin de l'aide.
- Toutes les personnes doivent avoir accès aux activités et aux informations d'aide. Sans barrières et sans obstacles. C'est un droit universel, un droit pour tous.



SITUATION

Dans une mission humanitaire, il est essentiel de s'assurer que personne ne soit laissé de côté en cas de catastrophe. Cette affirmation se reflète dans les principes humanitaires et les normes humanitaires de base.

Dans les situations de catastrophes et de crises, les personnes handicapées sont tout particulièrement en danger et exposées à un risque élevé d'actes de violence, d'exploitation et de maltraitance. L'aide humanitaire ne peut être inclusive que si les personnes handicapées sont parties prenantes du début à la fin du cycle du programme: de l'analyse inclusive des besoins et de l'identification des populations touchées à la supervision et l'évaluation participative de l'aide humanitaire en passant par la prise de mesures humanitaires accessibles et adaptées aux besoins.

Indépendamment du fait qu'en l'occurrence leur participation est un droit légal, les personnes handicapées apportent avec elles des compétences et une expérience étendues, ainsi qu'une expertise spécifique en matière d'aide humanitaire.



CADRE JURIDIQUE

Les principes de l'aide humanitaire inclusive sont fondés sur la Convention relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), les Conventions de Genève, la Charte sur l'inclusion des personnes handicapées dans l'aide humanitaire ainsi que sur les normes de l'aide humanitaire inclusive. Les exigences sont les suivantes :

1. Elaboration de mesures humanitaires permettant d'atteindre les personnes handicapées et de tenir compte de leurs droits et de leurs besoins
2. Participation active et leadership des personnes handicapées.
3. Non-discrimination et respect de la dignité des personnes handicapées.
4. Directives et processus inclusifs assurant l'égalité des chances pour les personnes handicapées.

La CDPH comprend un article distinct relatif aux situations de risque et situations d'urgence humanitaire (article 11) que les Etats parties doivent assumer. Ceci conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international, y compris le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. L'article 5 (égalité et non-discrimination), l'article 9 (accessibilité) et l'article 10 (droit à la vie) sont d'autres articles de la Convention qui sont pertinents pour l'aide humanitaire inclusive.

Pour que l'aide humanitaire soit inclusive, il faut identifier les risques pour les personnes handicapées. C'est la condition préalable à l'adoption de mesures de précaution appropriées. Il est important d'identifier les facteurs qui entravent, mais aussi ceux qui facilitent ce processus :

- Des obstacles qui empêchent les personnes handicapées d'avoir accès et de participer à l'aide et à la protection humanitaires. Il s'agit



MESURES



Après le tremblement de terre et le tsunami à Sulawesi, Yakkum, partenaire de CBM, a fourni une aide médicale et thérapeutique par une équipe mobile. En outre, l'organisation autoreprésentative de personnes handicapées Perkumpulan Penyandang Disabilities Indonesia, en collaboration avec Yakkum et CBM, a organisé des ateliers à l'intention du gouvernement et d'autres acteurs humanitaires afin qu'ils rendent leur aide humanitaire inclusive.

notamment des obstacles environnementaux, de communication, de recrutement, économiques et institutionnels.

- Des facteurs tels que le contexte politique et culturel et/ou l'environnement géographique. Ces facteurs externes peuvent faciliter l'accès et la participation des personnes handicapées à la société, en plus des compétences qu'elles possèdent.

Des mesures spécifiques assurent l'accessibilité et l'inclusion dans les programmes et projets humanitaires:

- L'accessibilité de bâtiments, installations, points de distribution et autres lieux (selon les principes de conception universelle).
- La collecte de données ventilées par sexe, âge et handicap et identification systématique des personnes handicapées dans les communautés touchées.
- S'assurer que le ciblage soit axé sur la sécurité et l'inclusion, par exemple en tenant compte des besoins physiques et psychosociaux individuels des personnes ciblées.
- Fournir des services mobiles ou de recherche afin que les gens aient accès à divers services, notamment les postes de santé locaux.
- Fournir un système de référence pour l'assistance humanitaire (y compris l'assistance spécialisée) et l'assistance en matière de protection.
- Fournir des informations dans des formats et canaux accessibles, y compris des mécanismes accessibles de retour d'information et de plainte.
- Concevoir des activités qui permettent aux personnes handicapées de rester avec leurs soignants, leurs familles et autres réseaux de soutien.
- Promouvoir une culture organisationnelle qui respecte la dignité, les droits et les capacités des personnes handicapées, notamment par la formation du personnel.



BONNE PRATIQUE

Après le tremblement de terre dévastateur et le tsunami de l'année 2018, CBM et son partenaire local Yakkum Emergency Unit ont apporté une aide d'urgence sur l'île indonésienne des Célèbes.

Afin de rendre l'aide d'urgence inclusive, CBM s'est associée à Perkumpulan Penyandang Disabilities Indonesia (PPDI), une organisation locale autoreprésentative de personnes handicapées. PPDI a dirigé la planification et la mise en œuvre locales de l'aide d'urgence et de l'assistance technique. Des médecins ont été formés pour travailler avec des patients handicapés. Les trousseaux de santé et d'hygiène contenaient des articles qui répondaient aux besoins spécifiques des personnes handicapées. Il s'agissait dans ce cas de vêtements faciles à manipuler pour les personnes souffrant de blessures ou de handicaps physiques. Différentes personnes, y compris des personnes handicapées et des personnes âgées, ont reçu une aide individuelle pour ouvrir un compte bancaire ou accéder à un guichet de banque automatique. Ils ont ainsi pu retirer leur argent sans aide et décider de comment l'utiliser. De plus, des points d'eau ont été rendus accessibles à tous selon les principes de la conception universelle.

CBM et PPDI ont créé « l'Ageing and Disability Focal Point (ADFP) », un point de contact pour les personnes handicapées et les personnes âgées. Des volontaires vivants eux-mêmes avec un handicap ont identifié les personnes handicapées et les personnes âgées à mobilité réduite dans tous les villages touchés. En même temps, tous les services humanitaires disponibles du gouvernement et d'autres acteurs ont été enregistrés et systématiquement coordonnés avec les préoccupations de la population. En outre, les représentants de l'ADFP ont effectué un travail de sensibilisation: ils ont montré à d'autres organisations d'une part les obstacles auxquels se heurtent les personnes handicapées et d'autre part comment elles peuvent rendre leur action humanitaire plus inclusive.

*Traduction au niveau A2 (première page):
Pro Infirmis – Bureau Langage simplifié*



LIENS ET INFORMATIONS

Inclusive Humanitarian Action: Briefing Paper (CBM)

<https://www.cbmswiss.ch/humanitarian-action-paper>

Inclusive Humanitarian Action: A Study into Humanitarian Partnership Agreement (HPA) Agency Practice in the Nepal Earthquake Response

<https://www.cbmswiss.ch/humanitarian-action-study>

CBM Mission chrétienne
pour les aveugles
Schützenstrasse 7
8800 Thalwil

Tél. 044 275 21 71
info@cbmswiss.ch
www.cbmswiss.ch